



Mettre fin au contrat de location

Par **pirdey64**, le **03/11/2015 à 09:39**

Bonjour,
Je viens d'acheter un immeuble avec un locataire qui a signé un contrat de bail meublé le 20 mars 2008, ce locataire a fait un dégât des eaux en decembre 2013 qui a endommagé plusieurs appartement,un huissier est intervenu en fevrier 2014 pour ouvrir l'appartement au plombier pour y faire des réparations,l'appartement a été déclaré insalubre.
A ce jour, il y encore des infiltrations d'eaux sur les appartements du premier étage non loués avec risque de mэрule .
Ce locataire était sous curatelle jusqu'au 31 aout 2015, il a demandé une main levée.
Puis je lui signifier une fin de bail?
Cordialement

Par **moisse**, le **03/11/2015 à 09:42**

Bonjour,
Si l'appartement a été déclaré insalubre, il n'y a plus de locataire.
On peut toujours donner congé au locataire, en respectant délais et en indiquant un motif valide.